

VADEMECUM ASH

(mis à jour le 12/10/21 par Jean-Pierre Prou, secrétariat de la CCEP)

L'accompagnement de vie en milieu scolaire et les transports sont effectifs à partir du 18 octobre.

La reprise de l'accompagnement de vie en milieu scolaire et des transports reste conforme aux mesures prises avant le confinement strict de la population.

Ces mesures prennent effet selon le nouveau calendrier scolaire annoncé par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire le 18 octobre pour le premier degré.

Selon la C.E.J.H. (et donc la D.A.S.S.), les opérateurs sont informés et les protocoles établis.

Si des difficultés persistent, merci bien de tenir le secrétariat de la CCEP informé.

Pour permettre une reprise « sereine », l'A.V.A. distribue à tous les A.V.S. un kit sanitaire pour pouvoir appliquer et respecter les gestes barrières.

A titre d'exemple, ce kit comprend plusieurs masques UNS1 et inclusifs pour permettre la LSF et le LPC, un léger réassort de masques chirurgicaux, un autotest antigénique à utiliser la veille ou l'avant-veille de la reprise pour les asymptomatiques, et bien sûr, toutes les notices explicatives sur l'utilisation du masque, le lavage des mains et les gestes barrières.

Si un A.V.S. est positif à la COVID-19, l'A.V.A. contacte immédiatement la famille du bénéficiaire et l'école pour qu'il soit déclaré « cas contact » et ainsi prendre les dispositions nécessaires. Par ailleurs, l'A.V.A. attend la même chose de la part des Directions d'école et des familles au niveau de la communication des cas déclarés à l'école.

L'accompagnement de vie joue un rôle essentiel pour accompagner les élèves dans leur retour à l'école.

Les accompagnatrices de vie voient leur rôle se renforcer au service de la protection sanitaire des élèves en situation de handicap et dans la relation aux familles. En effet, leur rôle est primordial pour :

- Expliquer et éduquer aux gestes barrière, impliquer ces élèves dans les adaptations nécessaires,
- Prendre le temps de remettre en place les routines et rituels, pour beaucoup perdus ou modifiés,
- Prendre le temps de laisser les élèves exprimer des émotions et des peurs si besoin,
- Prendre en compte l'accentuation des difficultés d'attention, d'impulsivité et d'anxiété,
- Accompagner particulièrement ces élèves à respecter la distanciation physique.

Les coordonnatrices de CLIS 1, les enseignantes spécialisées du D.E.S.I. et du D.E.S.E.D. avec les psychologues scolaires et les accompagnatrices de vie sécurisent le retour des élèves en situation de handicap par :

- La prise en compte de la situation des élèves due au confinement avec le renforcement éventuel des difficultés de comportement ou de l'anxiété.
- Le réapprentissage au rythme de l'élève des routines et des repères scolaires à l'aide de supports adaptés aux âges des élèves et aux modes de communication qui leurs sont familiers (pictogrammes, Makaton, LSF, etc.).
- L'appui ressources auprès des autres enseignants en matière d'adaptation pédagogique pour la réalisation des gestes barrière et de distanciation, pour mieux prendre en compte les conséquences éventuelles du confinement, réinstaller les repères.

Afin de limiter au maximum le brassage entre élèves, le respect de la doctrine sanitaire implique que les élèves inscrits en CLIS 1 sont scolarisés soit dans leur classe de référence, soit dans leur classe de regroupement. Les allers-retours entre ces classes ne sont autorisés qu'au cas par cas, en fonction de la situation de l'école (cf. la page 5 du « Guide pour l'organisation de la scolarité et des enseignements dans les écoles du premier degré pour la 5^e période de l'année 2021 en Nouvelle-Calédonie » communiqué par la D.E.N.C.).

La continuité pédagogique à domicile pour les élèves en situation de handicap est maintenue.

Les élèves en situation de handicap, maintenus à domicile pour des raisons médicales et/ou familiales, continuent de bénéficier de la continuité pédagogique.

Pour faciliter la mise en œuvre des adaptations pédagogiques à domicile, un ensemble d'initiatives et de ressources pédagogiques disponibles, à destination des enseignants et des familles, restent en accès libre sur le site de la DENC, Eduscol et sur Cap Ecole Inclusive.

Le suivi pédopsychiatrique est assuré par le C.M.P. de la Vallée du Tir et l'hôpital de jour.

Au C.M.P. :

Les dispositifs de soins vont d'abord reprendre en psychomotricité et en orthophonie en individuel. Concernant les binômes et les groupes, ils seront peut-être reconduits seulement à partir de la fin du mois d'octobre, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Le service pédopsychiatrique va faire le point avec les familles car certaines ne souhaitent pas revenir à l'école ni au CMP.

Le protocole sanitaire est le suivant :

- La prise de température et le lavage des mains à l'arrivée,
- Le port du masque pour l'ensemble du personnel soignant,
- La désinfection, après les soins, des salles.

A l'H.D.J. :

« Si la rentrée des élèves du primaire est maintenue au 18 octobre, nous organiserons un accueil progressif des enfants, en tenant compte de leurs demi-journées d'accueil habituelles de l'année à l'HDJ. Mais nous risquons de diminuer le nombre d'enfants au départ afin de les accueillir en petits groupes. », selon un cadre de la santé du service pédopsychiatrique.

Le protocole sanitaire est identique à celui mis en place au C.M.P..

Les prises en charge à l'I.S.A. devraient se poursuivre (sauf si la DASS indique un autre type d'organisation).

Dès le lundi 18 octobre, l'équipe devrait reprendre son rythme habituel.

Concernant les mesures sanitaires en place, elle aura la possibilité de tester les enfants (avec l'accord parental). Bien sûr, si les enfants sont symptomatiques, ils ne seront pas accueillis au sein de l'établissement.

La prise de température sera faite dès l'entrée et les gestes barrières seront toujours en place (lavage des mains, masque pour les professionnels, respect des distances quand cela est possible).

L'équipe de l'I.S.A. s'est très bien organisée pour accueillir les enfants et les jeunes dans le respect des protocoles sanitaires de la DASS et est impatiente de tous les retrouver.

Les consultations au D.A.M.S.P. sont pour l'heure suspendues (pour mémoire, le D.A.M.S.P. est basé au Médipôle). En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, elles pourraient reprendre prochainement.

L'accompagnement de vie à domicile est maintenu, sauf avis contraire de la famille.

Pour information toujours, certains accompagnements à domicile ont perduré durant le confinement.